

sont en désaccord avec certains aspects des documents de travail canadiens ou britanniques présentés au cours de la dernière session et traitant des modalités juridiques, nous aimerions connaître leur point de vue, de préférence sous la forme de documents de travail. À notre avis, cela ne fait que souligner l'urgence de conclure un accord dans les meilleurs délais sur un renouvellement du mandat afin que nous puissions consacrer tous nos efforts à une analyse concrète et approfondie. Dans l'intervalle, chaque délégation devrait se préparer à ces travaux.

**Point 1 : Interdiction des essais nucléaires**

La troisième question, et sans doute la plus importante, que je souhaiterais aborder est celle d'une interdiction complète des essais nucléaires. Le grand nombre de déclarations faites au cours des dernières semaines a montré que la plupart des délégations partageaient notre point de vue quant à l'importance de cette question. Toutefois, il n'a pas été possible de créer un organisme auxiliaire qui permettrait d'entreprendre un travail concret, en particulier sur des questions telles que la portée, la vérification et l'application de l'interdiction. Plusieurs documents importants ont été présentés sur les divers aspects d'une interdiction complète des essais nucléaires, mais nous n'avons pas encore pu entamer un débat en profondeur à ce sujet. L'un des aspects les plus importants soulevés dans les déclarations et les documents de travail relativement à cette question concerne la vérification sismique. Il existe à cet égard de nombreux points convergents que les recherches approfondies du groupe d'experts scientifiques ont permis de mettre en évidence au fil des années. Je désire maintenant vous annoncer que la délégation du Canada met aujourd'hui à la disposition des autres délégations une brochure publiée récemment par le ministère canadien des Affaires extérieures sur la vérification sismique. Bien que s'adressant essentiellement au public canadien, ce document est le résultat de recherches intensives, repose entièrement sur l'avis de scientifiques et a pour but de clarifier autant que possible certaines des questions concernant la vérification sismique.

Notre intention, en diffusant cette brochure, est claire. La conclusion d'un traité pour l'interdiction complète des essais nucléaires est un objectif fondamental pour le Canada. Notre pays a joué un rôle déterminant dans le domaine de la vérification, une question cruciale dont la technologie sismique est la clé. Depuis 1976, des scientifiques canadiens ont participé aux travaux du groupe international de sismologues de la Conférence du désarmement, chargé d'étudier les aspects techniques d'un échange international de données sismiques. En outre, les délégués canadiens présenteront un nouveau document de travail au cours de la présente série de séances de travail du groupe.

L'une des toutes dernières activités entreprises par le groupe de sismologues a été la tenue et l'évaluation d'un essai expérimental à grande échelle auquel 31 États ont participé. Ces travaux font l'objet d'un rapport détaillé qui sera présenté à la Conférence du désarmement. L'essai a permis de constater qu'un certain nombre de questions techniques exigeaient des recherches plus approfondies de la part du groupe de sismologues. Le Canada est entièrement favorable à la poursuite de ces travaux. La brochure fournit certaines indications quant à la valeur et à l'importance de ces travaux et à la nécessité de les poursuivre.

À cet égard, je voudrais également informer la Conférence du désarmement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le 7 février que le gouvernement du Canada avait décidé de consacrer 3,2 millions de dollars, au cours de la période 1986-1989, à la modernisation